

CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE HIPSHEIM



**Réunion du Conseil Municipal  
Du 07 septembre 2020 à 19 h 15  
A la salle de la dimière  
Sous la présidence de Monsieur Philippe ROME, maire.**

*Sur convocation individuelle de Monsieur le Maire Philippe ROME, en date du 03 septembre 2020, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la Dimière de Hipsheim, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).*

Présents : 13/15

Présents : Mesdames et Messieurs : Philippe ROME, Cécile FRIEDMANN, Jean-Paul HEILBRONN, Anita PHILIPPI, Alexandre BOURRAT, Céline BRICHLER, Jérôme FRITSCH, Christian HORNECKER, Christophe ISSENHART, Isabelle MISME, Claude SCHULT, Nanouschka WALTHER, Michaël WEBER.

Absentes excusées : Mesdames Karin MULLER, Marie-Reine PACLET.

Secrétaire de la séance : Madame Anita Philippi.

Ouverture de séance à 19H 20

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et propose de rajouter un point à l'ordre du jour.

**Point rajouté à l'ordre du jour : Communauté des Communes du Canton d'Erstein – transfert de la compétence du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)**

Monsieur le Maire fait part au conseil :

La loi du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II », a institué le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) comme la règle, et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal comme l'exception.

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 Mars 2014, dite loi «ALUR», prévoit en son article 136 : *«La communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 %*

*de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu. Si, à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi, la communauté de communes ou la communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues au premier alinéa du présent II. Si, à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi, la communauté de communes ou la communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peut également à tout moment se prononcer par un vote sur le transfert de cette compétence à la communauté. S'il se prononce en faveur du transfert, cette compétence est transférée à la communauté, sauf si les communes membres s'y opposent dans les conditions prévues au premier alinéa du présent II, dans les trois mois suivant le vote de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. »*

Il apparaît alors qu'en l'absence d'opposition au transfert de cette compétence, formalisée par un vote contraire d'au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population de l'ensemble intercommunal, le transfert s'avère automatique.

La loi Engagement et Proximité n'est pas revenue sur ce principe. Le délai de trois mois spécifiés dans les textes s'entend par référence à la date de publication de la loi ALUR et la date d'installation de la nouvelle assemblée délibérante.

Une éventuelle délibération formant opposition au transfert devrait donc être exprimée entre le 15 juillet et le 14 octobre 2020.

Réunis lors de la réunion de Bureau du 2 septembre dernier, les maires ont exprimé de manière unanime leur opposition à un transfert, à l'intercommunalité, de la compétence PLUi. Dès lors, et conformément aux dispositions légales, ils ont été invités à confirmer cette position en demandant à leur conseil municipal de voter une délibération en ce sens.

---

Vu la loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement dite « Grenelle II », promouvant les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 Mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), en particulier son article 136 portant transfert aux Communautés de Communes et d'Agglomération de la compétence «Plans Locaux d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et Cartes communales» ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5214-16, L.5214-23-1 et L.5216-5 reprenant les dispositions des textes précités ;

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil municipal décide de :**

- **S'OPPOSER** au transfert automatique de la compétence « Plans Locaux d'Urbanisme, documents d'urbanisme » vers la Communauté de Communes, telle que prévue à l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 Mars 2014.
- **CHARGER** Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette décision et de transmettre cette délibération au Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ainsi qu'aux services de l'Etat.

**Adopter à l'unanimité.**

**Point n°1 de l'ordre du jour : Approbation des comptes rendus du 29/06/2020 et du 10/07/2020.**

Monsieur le Maire soumet les deux derniers comptes rendus à l'approbation de l'assemblée.

Aucune observation n'ayant été soulevée, les comptes rendus des séances du conseil municipal du 29/06/2020 et du 10/07/2020 sont approuvés à l'unanimité.

**Point n°2 de l'ordre du jour : Urbanisme**

Monsieur Heilbronn chargé d'assurer les fonctions et missions relatives aux questions liées à l'instruction et à la délivrance des autorisations d'urbanisme. Il présente la liste des documents traités et encore en cours, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. En raison du COVID-19 et vu l'absence de personnel du service instructeur, tous les dossiers ont pris du retard. (les listes sont consultables au secrétariat de mairie).

**Point n° 3 de l'ordre du jour : voie verte**

Monsieur Heilbronn présente le projet d'aménagement d'une voie verte allant du village à l'église St Ludan. Cette voie verte permettra de relier le périscolaire et la crèche des AGF, le cimetière et l'église de St Ludan en toute sécurité. Il consiste à mettre une bande en enrobé de 2.5 m de large, un marquage au sol et des travaux d'éclairage avec des lampes led.

L'ensemble du projet s'élèvera environ à 80000 €.

Monsieur Heilbronn chargé de ce projet présente les 3 devis pour les travaux d'enrobé, à savoir COLAS – EUROVIA et VOGEL dont le moins disant s'élève à 32292 €.

Des aides financières peuvent être attribuées pour ce projet.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'autoriser les travaux pour la création d'une voie verte et de son éclairage public entre le village et l'église de St Ludan.**
- **De solliciter toutes les subventions pouvant être accordées dans le cadre de ce projet.**
- **De financer ce projet par le budget communal et l'ensemble des subventions obtenues.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué de signer l'ensemble des documents y afférent.**

**Adopté à l'unanimité.**

**Point n° 4 de l'ordre du jour : Avancement des travaux de la nouvelle mairie.**

Michaël présente un reportage photos de l'avancement des travaux. Les dalles autoportées du toit plat sont posées et les dimensions de la nouvelle salle associative sont maintenant visible depuis la rue. A l'intérieur l'isolation par le sous-sol du plancher bas est terminée. Les premières peaux des nouvelles cloisons à l'étage sont réalisées. Les travaux vont se poursuivre avec la pose des réseaux électriques et sanitaires dans les cloisons ainsi que le coulage du béton sur la dalle haute de l'extension.

## **Point n°5 de l'ordre du jour Bilan annuel de l'E.S.**

Monsieur Michaël WEBER a présenté sommairement le rapport annuel des concessions de distribution publique d'électricité aux conseillers municipaux. Celui-ci est consultation au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

**Le conseil municipal prend acte.**

## **Pont n° 6 de l'ordre du jour : Communauté des Communes du Canton d'Erstein commissions thématiques : représentation des communes**

Monsieur le Maire fait part au conseil des différentes commissions thématiques de la CCCE avec leurs champs de compétences ainsi que des vice-présidents chargés de les animer. Chaque commune doit y être représentée. Il présente un tableau précisant le nombre de représentants maximum par commune et le nombre de sièges au sein des différentes commissions.

Pour notre commune le nombre de conseillers pouvant siéger au sein de ces commissions est de 2 conseillers communautaires titulaires et maximum 3 conseillers.

**Le Nombre de sièges à pourvoir est de 6 conseillers dont 1 qui peut siéger dans maximum 2 commissions**

La liste des propositions de représentants au sein des commissions thématiques pour Hipsheim est jointe au présent compte-rendu.

## **Point n° 7 de l'ordre du jour : manifestation 2<sup>ème</sup> semestre 2020**

### **a) Festival St Ludan**

Tout d'abord un grand merci à tous ceux et celles qui ont participés de près ou de loin à cette organisation. Malgré la pluie, le festival a conservé toute sa convivialité et sa bonne humeur. Le résultat est encore en cours de finalisation par Monsieur Misme Bernard, mais il semble qu'une recette de 1000 € (environ) a été récoltée ce jour. Les amis de la Dimière après concertation, ont décidé de dédier le festival à Monsieur Clément Krauffel qui était le chef de chœur de la chorale Ste Cécile pendant 32 longues années et qui est décédé d'un cancer le jour même du festival.

La recette sera donc remise à la ligue contre le cancer en son souvenir et en marque de soutien.

### **b) Ligue contre le cancer**

Cette manifestation aura lieu le 11 octobre 2020, essentiellement concentrée sur la marche, la course et sur les prestations des Hips'chanteurs. Il y aura également des manifestations sur Ichtratzheim. S'en suivra des moments de convivialité....

Au cours de l'AG du 1<sup>er</sup> septembre 2020, il a été acté que le projet de cette année est porté par l'A C L.

### **c) Commémoration du 11 novembre**

Pour la commémoration du 11 novembre 2020, il est proposé de revaloriser cette cérémonie avec la participation de personnalités, de la chorale, des Hips'chanteurs etc... et de revoir l'ensemble du déroulement de la journée. Après la partie officielle, le maire propose une cochonnaille qui sera servie à la salle polyvalente par Football club.

d) **Fête de Noël**

Monsieur le maire après deux réunions à la CCCE expose que vu la situation actuelle (Covid) il serait préférable de ne pas organiser de fête de Noël. Plusieurs propositions sont faites. Celle qui semble la plus judicieuse serait de remettre à chaque aîné un coffret « homme ou femme » bien garni.

**Point n° 8 de l'ordre du jour : Police municipale**

Monsieur le Maire expose que vu les nombreuses incivilités dans le village et au alentours, un projet de partenariat avec la police municipale d'Erstein est à l'étude. La commission de sécurité est chargée de cette étude.

**Point n° 9 Décision modificative n°1**

Suite à la commission des finances du 31/08/2020 et aux explications de Madame Anita PHILIPPI, il y a lieu d'apporter quelques modifications au budget primitif 2020 sur la base du schéma ci-dessous :

<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		
Articles	Libellés	Montants €
D60628	Autres fournitures non stockés	+3000.00
D60631	Fournitures d'entretien	+2000.00
D6232	Fêtes et cérémonies	+6000.00
D6236	Catalogues et imprimés	+1000.00
D6288	Autres services extérieurs	-12000.00

<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>		
Articles	Libellés	Montants €
020	Dépenses imprévues d'investissement	-14 444,35
1641	Emprunts en euros	+14 444,35
21311	Immobilisations corporelles - Hôtel de ville	-200 000.00
2313	Immobilisation en cours – Construction	+200 000.00

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'apporter les modifications ci-dessus au budget primitif 2020.**

**Adopté à l'unanimité.**

## Point n°10 de l'ordre du jour : maisons fleuries

Madame Philippi présente le tableau des lauréats du concours des maisons fleuries 2020 et demande au conseil municipal comment il souhaite primer les lauréats.

N° Rue	Nom de la rue	NOM-PRENOM	total/20		
6	Domaine St Ludan	GSTALTER Pascal	214,5	<b>Grand Prix d'Excellence</b>	75,00 €
20	rue de l'Eglise	BOLLEY Martine	199,5	<b>1er Prix</b>	60,00 €
15	rue de l'Eglise	FOESSEL Francis	199	<b>2<sup>ème</sup> Prix</b>	50,00 €
6b	rue du Feldwasser	CUNY Francois	183,5	<b>3<sup>ème</sup> Prix</b>	40,00 €
8	rue St Ludan	SEGATTI Bruno	182	<b>4<sup>ème</sup> Prix</b>	30,00 €
5	rue de l'III	ROOS Pascal	181	<b>5<sup>ème</sup> Prix</b>	30,00 €
7	rue de l'Eglise	OBER Bruno	179,5	<b>6<sup>ème</sup> Prix</b>	30,00 €
7	rue des Alisiers	MAJER Violette	178,5	<b>7<sup>ème</sup> Prix</b>	30,00 €
5	rue de l'Eglise	MAISONNASSE Jean-Paul	178,5	<b>8<sup>ème</sup> Prix</b>	30,00 €
5b	rue de la Scheer	LOUDIN Denise	178	<b>9<sup>ème</sup> Prix</b>	30,00 €
3a	rue de l'III	AUBRY François	176	<b>10<sup>ème</sup> Prix</b>	30,00 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de récompenser les lauréats du concours des maisons fleuries conformément au tableau ci-dessus, à savoir :**

- le grand prix d'excellence par un bon d'achat de 75 €,
  - le 1<sup>er</sup> prix par un bon d'achat de 60 €,
  - du 2<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> prix par un bon d'achat de 30 €.
- Soit un montant total de 435 €.

**Adopté à l'unanimité.**

## Point n° 11 de l'ordre du jour : Factures – finances et devis

### a) Pilier du portail du presbytère

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que suite à une rafale de vent en début d'année un des piliers du portail du presbytère a été endommagé. Deux devis ont été demandés pour la remise en état ou pour le remplacement du pilier (3780 € ttc et 4740 € ttc).

Une proposition a été faite par Monsieur Ischia, chef de chantier dans une entreprise de maçonnerie, retraité, pour le remplacement des deux piliers du portail tout en gardant les coupoles. Monsieur Ischia ne souhaite pas être rémunéré mais demande uniquement l'achat de la matière première par la commune, soit un montant estimé entre 1000 et 1500€.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :**

- d'accepter la proposition de Monsieur Ischia de remplacer les deux piliers du portail du presbytère et gardant les coupoles.
- d'acheter tout le matériel pour les travaux à effectuer.
- remercie d'ores et déjà Monsieur Ischia pour son geste hautement apprécié.
- de charger Monsieur Michael WEBER du suivi des travaux et l'autorise à signer tous les documents y afférents.

**Adopté à l'unanimité.**

**b) Subvention au conseil de fabrique**

Monsieur le Maire expose que la présidente de la bibliothèque a demandé, en son temps, une connexion Internet pour la bibliothèque. Le conseil de fabrique ayant une ligne téléphonique au presbytère a accepté que la mairie rajoute le service Internet mais celui-ci serait à la charge de la commune. La commune n'ayant pas reçu de facture depuis 17 mois cette charge a été portée par le conseil de fabrique qui aujourd'hui, demande le remboursement. Il faut noter que la bibliothèque ne siège plus, depuis le 1<sup>er</sup> aout 2020 à la Dimière.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention d'un montant de 918 € au conseil de fabrique.**

**Adopté par 11 voix pour et 2 abstentions.**

**c) Rétrocession de terrain**

Monsieur le Maire informe le conseil que lors d'une vente de terrain appartenant à Mme Schuler Estelle sis au 2, rue des prés à Hipsheim, il avait été convenu de rétrocéder une parcelle de 0,47 are à la commune pour l'inclure dans la voirie communale. Une délibération en ce sens a été prise le 27 février 2020. Malheureusement le prix de la rétrocession soit l'euro symbolique n'a pas été mentionné sur la délibération. Le notaire en charge de la rédaction de l'acte demande une régularisation de cette omission.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu la délibération du 27 février 2020 relative à la rétrocession de terrain à la commune

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de rétrocéder la parcelle cadastrée section C n° 80 avec 0.47 ares (zéro are quarante-sept centiares) au prix de (1) euro à la commune afin de l'inclure dans la voirie communale.**

**Adopté à l'unanimité**

**Point n° 12 de l'ordre du jour : Divers**

- **ACL (association culture et loisirs) une nouvelle jeunesse :**  
M. Jérôme Fritsch a pris les fonctions de président de l'ACL. Une première réunion en présence des représentants de la plupart des associations du village et autres personnes définies s'est tenue le 1<sup>er</sup> septembre pour mettre en place la première pierre d'une nouvelle ACL...
- **La rentrée 2020 – 2021** s'est bien déroulée avec des croissants offerts par les deux municipalités (Hipsheim et Ichtratzheim).
- **Conseil municipal des enfants :**  
Une réunion est prévue le 28 septembre à 20 h, Madame Charlet qui s'occupe du CM des jeunes à Erstein est invitée à cette réunion.
- **Signalétique :**  
Le projet est toujours en cours d'élaboration. Après la réunion de début juillet, il a été décidé de se limiter à l'élaboration d'un grand panneau à l'entrée de la forêt. Le panneau se divisera en deux parties une partie avec un plan simplifié de la forêt des trois communes concernées et des éventuelles annotations

importantes et une partie plus éducative (faune, flore, civisme...)

- **Marché local :**  
Un marchand de fromages de chèvre s'est proposé pour vendre sa production à partir de samedi le 12 septembre prochain.
- **Remerciements** à la commission communication pour la réalisation du P'tit Hipsemer et aux élus pour la distribution de septembre 2020.
- **Remerciements** également aux 13 élus présents à la commission des finances lors de la présentation du budget communal le 31/08/2020.
- **La liste des dates des battues de la chasse est jointe au compte rendu**

- Association de chasse « La Wollmatt »  
M. Huck Jean-Pierre

- Samedi le 14 novembre 2020
- Samedi le 28 novembre 2020
- Samedi le 12 décembre 2020
- Dimanche le 27 décembre 2020
- Dimanche le 03 janvier 2021
- Samedi le 16 janvier 2021
- Dimanche le 17 janvier 2021
- Samedi le 30 janvier 2021
- Dimanche le 31 janvier 2021

Association de chasse du Lauenhof Nordhouse

- Dimanche le 8 novembre 2020
- Dimanche le 22 novembre 2020
- Dimanche le 06 décembre 2020
- Dimanche le 20 décembre 2020
- Dimanche le 17 janvier 2021
- Dimanche le 24 janvier 2021
- Dimanche le 31 janvier 2021.
- Madame Lentz Chloé secrétaire de mairie qui a donné naissance à une petite Léonie va reprendre ses fonctions le 12 octobre 2020 à temps complet.
- **Bibliothèque :**  
Une réflexion est en cours pour sa réhabilitation...
- **Voirie :**  
ont été mis en place 1 miroir dans la rue des Alisiers et de la Scheer et 1 stop rue du presbytère, dans le lotissement rue du Noyer et rue du Cerisier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 17.

Prochaine séance du conseil municipal : le lundi 5/10/2020 à 19h15 à la Dimière.

**HIPSHEIM, le 07 septembre 2020**  
**Le maire,**

**Philippe ROME**